

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 16 – 2009

Date : le 10 Avril 2009

OBJET : SIG - Maintenance des logiciels.

Exposé

La Communauté de Communes des Pieux dispose de logiciels pour gérer et mettre à disposition les données de son Système d'Information Géographique (SIG). Depuis 2002, la gamme de logiciels s'est enrichie avec des applications métiers dont la maintenance se décline jusqu'à présent sous la forme de plusieurs contrats (principal et métiers) avec la société Geosphère. Le contrat principal arrivant à échéance et afin de faciliter sa gestion, il est proposé de passer un nouveau contrat de maintenance regroupant tous les logiciels du prestataire.

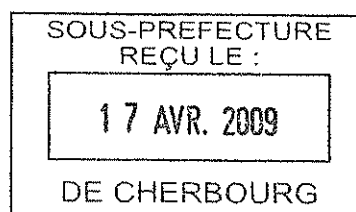
Le montant annuel du contrat est fixé à 6595,50 € H.T. pour l'année 2009 et sa durée est d'un an à compter du 01/01/2009, renouvelable par reconduction expresse, par année entière, ne pouvant excéder 5 ans. Au delà de l'année 2009, le montant du contrat sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communauté des Pieux,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoirs au Président,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 35.II-8,



Décide

ARTICLE 1 : de signer le contrat de maintenance n° L20090101-559 avec la société GEOSPHERE – 1 rue Champeau – BP 70022 - 21801 QUETIGNY, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets principal et annexes 2009 - nature 6156 (maintenance).

ARTICLE 2 : de dire que la durée du contrat part du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de un an. Il est renouvelable par reconduction expresse par année entière, ne pouvant excéder 5 ans.

ARTICLE 3 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en souscription
le : 17/04/2009
et publication ~~et notification~~
du : 17/04/2009

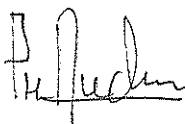


LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER